



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 6 février 2025

L'an 2025 et le 6 février à 17h15, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 30 janvier 2025.

Date de la convocation : 30 janvier 2025

Date d'affichage : 30 janvier 2025

Délibération N° 06-02-2025 / N°27

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ios, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 97

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean Bridel, Romuald Delattre, Jean-Louis Cauvet, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle.

Absents excusés : Christian Boucly, Alain Traisnel, Serge Leu, Xavier Normand, Philippe Vanderbeken

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Michel Seroux, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Harold Tétu, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Tournel, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux

Secrétaire de séance : Benoit François

Titre de la délibération : Création d'emplois non permanents de charge de projet contrat territoire lecture dans le cadre d'un contrat de projet

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26,
Vu le Contrat Territoire Lecture contractualisé pour la période 2025/2027,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour accompagner l'établissement dans la mise en œuvre de la politique développée dans le cadre du Contrat Territoire Lecture (CTL),

Monsieur le Président propose de recruter un agent dans le cadre d'un contrat de projet, à temps plein, pour mener à bien la mise en œuvre de la politique développée dans le cadre du CTL, pour une durée de trois ans.

Le contrat pourra être renouvelé si le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée.

La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Suite à l'avis favorable du bureau du 29 janvier 2025, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- la création à compter du 15 février 2025 de deux emplois non permanents de chargé(e) de projet Contrat Territoire Lecture contractuel suivant les modalités présentées ci-dessous :

Catégorie	Filière	Grade	Nombre de poste	Nature du poste
B	Administrative	Rédacteur	1	<p>Poste : chargé(e) de projet Contrat Territoire Lecture</p> <p>Type de recrutement : Contrat de projets</p> <p>Durée de la mission : CDD de 3 ans</p> <p>Niveau de recrutement : Diplômé(e) de l'enseignement supérieur (niveau 5 minimum)</p> <p>Connaissance de l'Environnement territorial, des médiathèques, des bibliothèques</p> <p>Connaissance des instances, processus et circuits de décision des collectivités et des établissements publics</p> <p>Maîtrise de l'informatique documentaire et connaissance des SIGB</p> <p>Connaissance des techniques de communication et de travail coopératif</p> <p>Connaissance des principes et modes d'animation</p> <p>Connaissance des dispositifs et techniques d'écoute et de concertation</p> <p>Méthodologie de l'ingénierie de projet</p> <p>Rémunération : par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement</p> <p>Nature des missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner la mise en œuvre du CTL, - aider à l'informatisation du réseau, participer à l'administration du portail et à sa mise à jour, optimiser l'outil pour la mise en valeur des actions du réseau, créer du contenu, accompagner les médiathèques pour l'alimentation du portail, la diffusion d'informations, de contenu - animation du réseau : soutien à l'élaboration et à l'animation des actions culturelles - mettre en place des outils d'évaluation dans les médiathèques - élaborer une charte des bénévoles et un guide du lecteur intercommunal - identifier des partenaires potentiels pour développer des collaborations - identifier, concevoir et développer des services mutualisés, coordonner leur communication (identité, support, ...) - participation aux animations du territoire portés par le service lecture publique intercommunal - participation aux animations et missions d'accueil de la médiathèque intercommunale - gestion administrative (compte rendu de réunion, bilans,...)
	Filière culturelle - Secteur patrimoine et bibliothèques	Assistant territorial de Conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	

- précise que ces emplois non permanents sont créés pour accompagner la mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture. L'emploi de chargé de projet Contrat Territoire Lecture sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans. Le recrutement permettra de déterminer le grade les plus adaptés. Le contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Le contrat prendra fin :
 - soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
 - soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ;
- l'autorisation à Monsieur le Président pour mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 11 /02/2025 et publication ou notification du 11 /02/2025

